

Egalité Professionnelle : La CFE-CGC Mobilisée



La semaine dernière s'est tenue la 3^e réunion de négociation sur l'égalité professionnelle.

Cette négociation a débuté par un bilan de l'accord précédent (sur la période 2016-2018).

BILAN DE L'ACCORD 2016-2018 :



CE QUE LA CFE-CGC A OBTENU :

- Le **rééquilibrage des rémunérations**,
- L'**augmentation des promotions non cadres, non cadres à cadres, positions II à IIIB**.



CE QUE LA CFE-CGC CONSIDÈRE COMME NON ATTEINTS :

- Les **promotions non cadres à cadres** pour les personnels administratifs,
- Les **promotions à la fonction L4**,
- Le recrutements et l'équilibrage des **salaires pour les « Maîtrise d'Atelier »**,
- Le **recrutement de personnels féminins cadres** (31,4 % au lieu de 33 %),
- Le nombre de **femmes dans les 10 plus hautes rémunérations**,
- Les **40 % de femmes** obligatoires dans le **COMEX** (16,7 %)

CE QUE LA CFE-CGC REVENDIQUE



- Pour le personnel administratif : **évolution professionnelle par la formation qualifiante**
- Pour les L4 mise en place de **coaching/mentoring/tutorat**,
- Recrutement : accéder à **33 % de personnels féminins dans toutes les « short list »**,
- **Conciliation vie-privée/vie professionnelle** : 2 axes à harmoniser et développer :
 - **Moyens de garde en faveur de la petite enfance**,
 - **Aidants-Familiaux** :
 - **crédit de congés rémunérés** pour : un conjoint, ascendant/descendant, proche en fin de vie, un proche handicapé. Mise à disposition de 5 jours par an cumulables sur 4 ans dans la limite de 20 jours. Maintien des mesures pour enfants malades et handicapés.
 - **Aménagement d'horaire individualisé** pour un salarié ayant à charge un enfant, un conjoint ou un proche handicapé.

Pour ses revendications, la CFE-CGC s'appuie sur son réseau d'adhérents et de militants engagés, dans l'entreprise et dans les instances nationales.

**Vous voulez participer à la construction de votre avenir?
REJOIGNEZ NOUS !**



Téléchargez
My CfeCgc ADS
L'application 100% utile !

